

## CONSULTATION 2025CZ05M3N03S0000

### Etude paysagère, urbaine, environnementale et d'infrastructure du secteur dit « Entrée de Ville » à Carrières-sous-Poissy

#### Questions / Réponses

Date question	Question	Date de la réponse	Réponse
20/03/2025	Êtes-vous certains de demander aux équipes de fournir un effort très conséquent dès la phase candidature avec une note de 20 pages et 1 illustration originale à créer ? Si oui, pouvez-vous fournir les annexes décrites en dernière page du CCTP ?		Les éléments demandés au titre de la consultation sont à respecter dans leur intégralité. Toutefois, nous vous précisons que la note attendue est de 20 pages maximum. Les annexes sont déjà annexées au CCTP, les autres annexes seront transmises uniquement au titulaire.
24/03/2025	1. Est-il possible, vu que l'étude est urbaine aussi que paysagère, que le mandataire soit soit un urbaniste, architecte, ou ingénieur ?	26/03/2025	Non, ce n'est pas possible. Le mandataire doit impérativement être un paysagiste.
	2. Le statut de paysagiste DPLG étant très restreint, est-il possible que le ou la paysagiste ait un autre statut ?		Oui, il est possible que le paysagiste ait un statut équivalent.
	3. Pourriez-vous confirmer que les réunions bimensuelles peuvent être conduites soit en présentiel soit en visio.		Les réunions pourront aussi bien se tenir selon l'une ou l'autre forme, en fonction de l'importance des sujets.
	4. Pourriez-vous préciser les critères d'attribution du marché.		Nous vous remercions de bien vouloir vous reporter au règlement de consultation.
	5. Pourriez-vous préciser le décompte attendu dans le D.P.G.F. Faut-il présenter un chiffre global pour les prestations, ou faut-il un décompte par phase ?		Ce sera défini au moment de la phase offre.

<p>Information complémentaire de la part de l'acheteur</p>	<p>01/04/2025</p>	<p>Pour donner suite à certaines interrogations relatives au nombre de pages maximal demandé au titre de la consultation pour la note de compréhension, nous vous précisons que cette note ne doit pas excéder 20 pages, ce qui signifie que celle-ci peut tout à fait avoir un nombre de page inférieur au maximum imposé dans le cadre de la consultation sans que ce nombre de page ne soit réducteur au regard de l'analyse. En effet, l'analyse de cette note s'orientera exclusivement sur sa qualité et sur la créativité de l'équipe au regard de la compréhension de la mission. Il a été décidé de fixer un nombre maximal de pages (et non un nombre minimal) afin d'éviter des notes trop importantes qui s'éloigneraient de nos attendus. Concernant l'image d'inspiration, les candidats sont libres. Il s'agit là aussi d'apprécier la créativité du groupement : l'image peut tout à fait être abstraite, ou encore sous la forme d'une référence « benchmark ». Notre objectif n'est pas de dissimuler des informations mais de laisser libre cours à la créativité des groupements pour l'appréhension de la mission.</p>
<p>07/04/2025</p>	<p>Bonjour, Est-ce qu'un architecte-urbaniste aurait également la possibilité d'être mandataire du groupement ou ce statut est-il réservé au seul Paysagiste DPLG ? Vous remerciant pour votre retour, cordialement</p>	<p>11/04/2025</p> <p>Dans le RC et le CCTP, il est précisé que le mandataire du groupement serait le paysagiste. Son rôle est central étant donné le fort caractère paysager que nous accordons au projet à concevoir. Ce statut est donc réservé au seul paysagiste.</p>

07/04/2025	Bonjour, Dans les documents à produire (5.4.1 du RC, pages 7-8) il est demandé "5 références maximum", s'agit-il de 5 références pour out le groupement ou 5 références par co-traitant / compétence ? Merci de votre retour	11/04/2025	Il s'agit bien de 5 références au format A3 pour tout le groupement. A noter qu'il est ici question de présenter <b><u>5 références de projets les plus représentatifs qui témoignent du savoir-faire de l'équipe au regard de nos attentes pour ce projet.</u></b> Cela pour nous permettre d'apprécier la qualité de ces dernières et leur pertinence au regard de la mission objet du présent marché. Si le groupement souhaite présenter plus de références de ses membres, il pourra le faire en joignant les books dans le cadre de la présentation des moyens humains dédiés à l'exécution des missions (Titre 5.4.1 du Règlement de la Consultation, partie présentation des moyens humains dédiés à l'exécution des missions).
07/04/2025	"Présentation de moyens humains" [...] cette présentation doit comporter les cv et books des différents membres ... souhaitez-vous que CV et books sont tous insérés dans un même fichier ou les books peuvent-ils être dans des fichiers "annexes" ?	11/04/2025	Les candidats sont libres concernant le mode de présentation de cette partie. Cependant, nous attirons votre attention sur la présentation de l'organigramme de mission de l'équipe qui sera mobilisée : <b><u>il devra mettre en évidence l'articulation entre les différentes compétences demandées, la solidité, l'agilité et la créativité de l'ensemble de l'équipe au regard de nos attentes pour ce projet.</u></b>
10/04/2025	Bonjour, Au regard de la période de vacances et afin de vous livrer un dossier de qualité, serait-il possible de décaler de deux semaines la date de remise des candidatures ? En vous remerciant par avance. Bien cordialement	29/04/2025	Nous avons accepté de repousser le délai au 15 mai à 12 heures

10/04/2025	Bonjour, Le RC requiert un Dossier de références appropriées au format A3, limité à 5 références. Ce dossier concerne l'ensemble du groupement ou chaque équipe est autorisée à proposer jusqu'à 5 références par cotraitant ? Merci de ton retour		Confer supra.
17/04/2025	L'articulation des compétences (écologie et paysage/programmation/dépenses) semble être au cœur de l'étude. La compétence urbanisme consiste à coordonner des expertises pluridisciplinaires. En ce sens, est-il possible que le mandat de l'étude soit porté par l'urbaniste ?	29/04/2025	<b><u>Le mandataire devra être le paysagiste.</u></b> Le paysagiste peut parfaitement assurer la coordination du groupement à lui seul. Aussi, cela n'empêche pas que la coordination du groupement soit assurée par le duo paysagiste-urbaniste
28/04/2025	Bonjour, Dans le RC il est demandé 5 refs en A3, vous entendez 5 références pour l'ensemble du groupement ou pour chaque cotraitant ? Cordialement,	29/04/2025	Nous avons déjà répondu à cette question similaire le 11/04/2025. Il s'agit bien de 5 références au format A3 pour tout le groupement. A noter qu'il est ici question de présenter <b><u>5 références de projets les plus représentatifs qui témoignent du savoir-faire de l'équipe au regard de nos attentes pour ce projet.</u></b> Cela pour nous permettre d'apprécier la qualité de ces dernières et leur pertinence au regard de la mission objet du présent marché. Si le groupement souhaite présenter plus de références de ses membres, il pourra le faire en joignant les books dans le cadre de la présentation des moyens humains dédiés à l'exécution des missions (Titre 5.4.1 du Règlement de la Consultation, partie présentation des moyens humains dédiés à l'exécution des missions).